

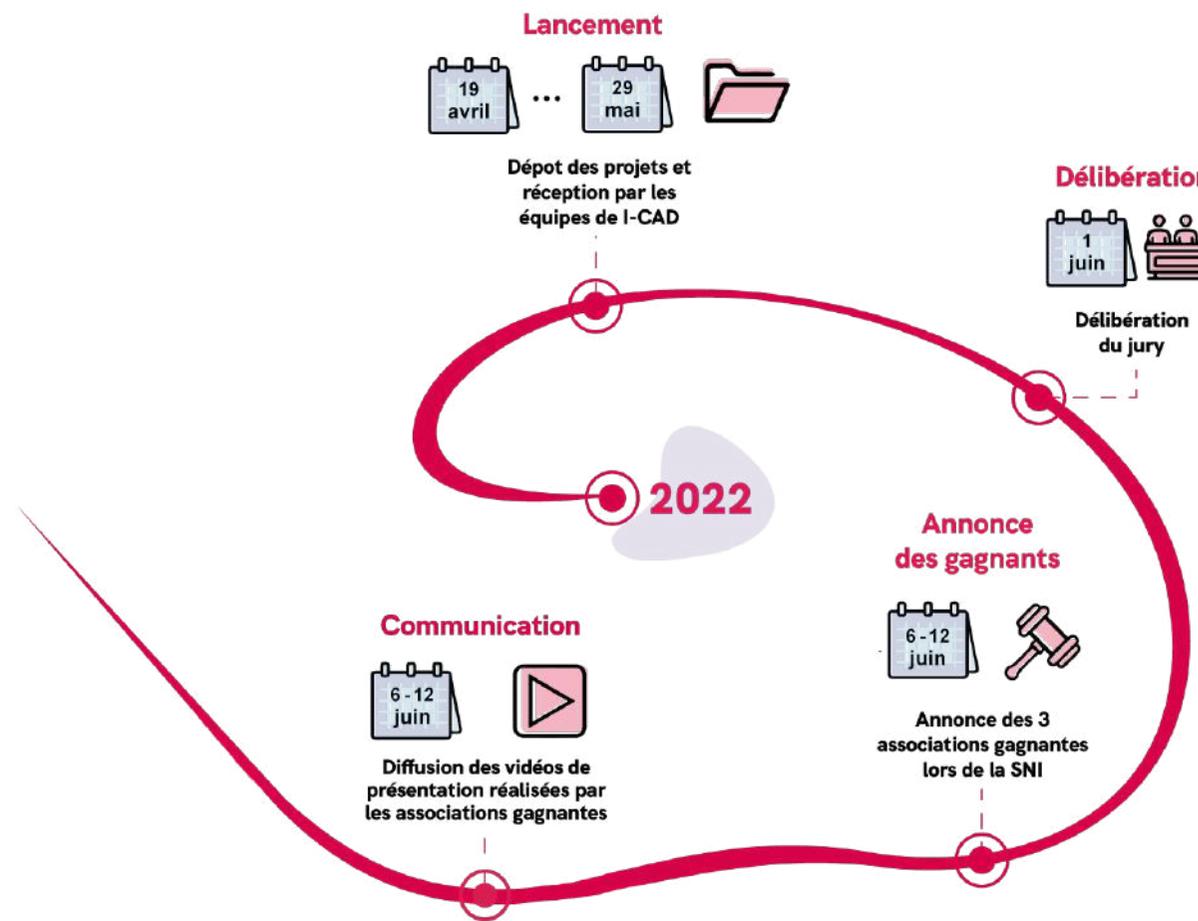


# Appel à projets I-CAD

En 2022, le fichier national I-CAD soutient votre projet associatif en faveur des animaux de compagnie, plus particulièrement les chiens et les chats.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Identification des chiens et des chats, visant à sensibiliser le grand public sur l'identification et de ses démarches.

I-CAD, sous la délégation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, organise cette semaine nationale du 6 au 12 juin 2022.

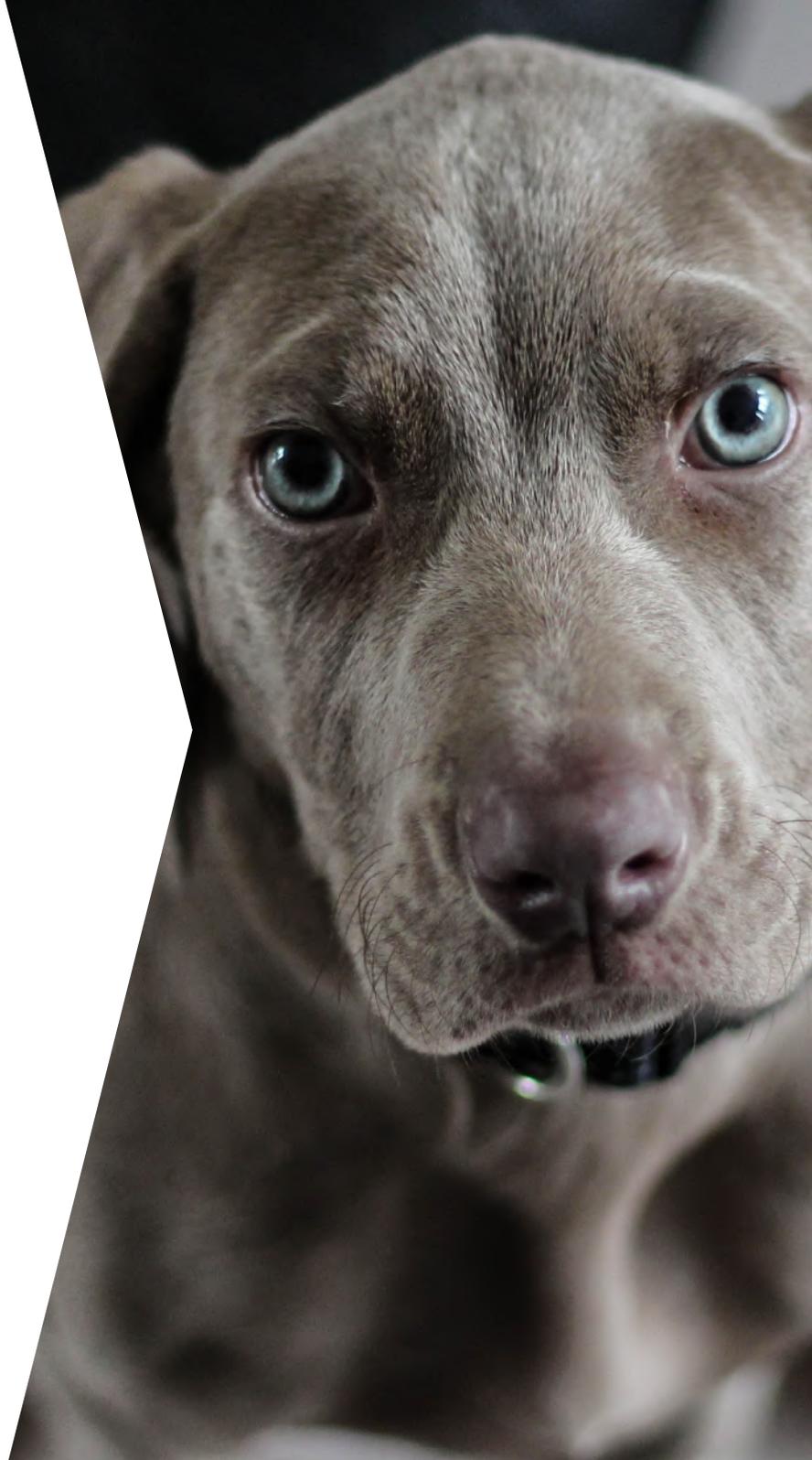


## Qui peut participer ?

Tout organisme d'intérêt général à but non lucratif en capacité de produire des reçus fiscaux et portant un projet concret, ponctuel ou récurrent répondant aux besoins du bien-être animal.

## Délimitation géographique

Cet appel à projets s'applique à la France, à la Corse, et aux DOM-TOM.





## Le Jury

■ **Pierre Buisson, Dr Vétérinaire**

*Dr Vétérinaire et Président de la société Ingenium animalis*

■ **Anne Daumas, Directrice du SNVEL**

*Syndicat National Des Vétérinaires d'Exercice Libéral*

■ **Alexandre Balzer**

*Président de la Société Centrale Canine*

■ **Rémi Gellé, Dr Vétérinaire**

*Président d'Europetnet*



## Montant affecté à l'appel à projets I-CAD

*Le montant à l'appel à projets sera octroyé et divisé pour 3 projets :*

- **D'intérêt général en faveur des chiens et des chats**
- **Innovant et Pédagogique**
- **Sensibilisant au bien-être de l'animal**

Les 3 porteurs de projets sélectionnés bénéficieront d'un soutien d'un montant de 5 000 euros pour chacun de leur projet.



## Conditions de dépôt et de recevabilité d'un projet

*Pour être éligibles, les projets doivent respecter l'intégralité des critères suivants :*

- Être d'intérêt général, les projets proposés ne peuvent pas être au profit d'un intérêt personnel et ou commercial,
- Être accessibles librement ou gratuitement à tous,
- Être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité. Les projets ne peuvent être une simple suggestion ou une idée,
- Être compatibles avec les projets de sa ville, de sa région avec un impact réel et durable envers les chiens et les chats et les citoyens,
- Vérifier la faisabilité opérationnelle et financière,
- Respecter les valeurs laïques et républicaines,
- Respecter les lois en faveur du bien-être animal,
- Ne pas comporter d'éléments discriminatoire ou diffamatoires,
- Ne peut concerner, compléter ou modifier directement ou moins directement un projet réalisé dans un autre cadre et ou faisant partie d'un autre dispositif municipal de subvention,
- Les personnes morales devront désigner un porteur de projet référent (une personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France.)
- Justifier et motiver le caractère impactant, prometteur et innovant du projet,
- Être déposés au plus tard le 29 mai 2022 à 23h59, à l'adresse suivante : [sni@i-cad.fr](mailto:sni@i-cad.fr)
- Accepter le règlement de l'Appel à Projets : <https://www.i-cad.fr/uploads/2022.ReglementAppelaProjetsSNI2022.pdf>

# 1 Critères d'éligibilité

- Document sous format PDF
- Document de 6 pages maximum comprenant :
  - *Présentation du projet présenté*
  - *Présentation de l'association porteuse du projet*
  - *Justificatif des statuts de l'association*

# 2 Admissibilité et éligibilité des projets retenus

Au regard des critères définis dans l'article (Conditions de dépôt et de recevabilité d'un projet), l'admissibilité des projets proposés est prononcée par I-CAD. Ils seront présentés au jury de délibération.

Tous porteur de projet sera informé de l'admissibilité ou non de son projet par courriel entre le **3 et le 5 juin 2022**.

# 3 Critères d'éligibilité des projets gagnants

- Création d'un pitch de présentation sous format vidéo relatif au projet si celui-ci est sélectionné parmi les 3 projets gagnants, au plus tard le 11 juin 2022.
- Vidéo à diffuser sur les réseaux sociaux de l'association.
- Mentionner et identifier I-CAD.

---

## Réalisation

I-CAD s'engage à remettre une subvention de 5 000 euros lors de la Semaine Nationale de l'Identification des chiens et les chats, à chacun des porteurs de projet sélectionnés sans toutefois se substituer à lui. En effet celui-ci mènera son projet en toute liberté à partir du moment où il respecte les critères visés par l'article (Conditions de dépôt et de recevabilité d'un projet).

